

**ARRÊTÉ D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**

DU 25 au 26 SEPTEMBRE 2023
69 RUE DE SAINT QUENTIN-10 ML

Arrêté n°426 septembre 2023-ST

DF/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et 2213-3,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code pénal,

1. **Vu** la demande présentée en date du 15 septembre 2023 par Monsieur HOYEZ Jean-Pierre, 69 rue de Saint-Quentin 59540 Caudry relative au stationnement de véhicules en vue d'un déménagement au n° 69 rue de Saint-Quentin à Caudry.

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur HOYEZ Jean-Pierre est autorisé à occuper le Domaine Public, au droit du stationnement autorisé, face au n°69 rue de Saint-Quentin à Caudry (10 ml), du 25 au 26 septembre 2023 , afin d'effectuer un déménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 20 septembre 2023



Le Maire,
Conseiller Départemental,

A blue ink signature of Frédéric BRICOUT, written in a cursive style.

Frédéric BRICOUT